

# Défendre et améliorer les retraites

## des propositions alternatives crédibles existent !

Il manquerait 2600 milliards d'euros pour financer les retraites pour les 40 prochaines années ! Politiques et journalistes se sont jetés sur ce chiffre issu du rapport du Conseil d'orientation des retraites. Pourtant un tel catastrophisme a peu de raison d'être dans la mesure où il s'agit d'un scénario « extrême » peu crédible.

Le gouvernement tient un discours alarmiste pour tenter de faire avaler à l'opinion publique une nouvelle réforme des retraites dans laquelle ce serait de nouveaux aux salariés de payer.

Pourtant les « réformes » précédentes (1993 dans le privé, 2003 dans le public) ont déjà fortement durci les conditions

de départ à la retraite et entraîné des baisses importantes des retraites et des pensions.

En plus des arguments déjà entendus lors des réformes précédentes (le système est au bord de la faillite, on vit plus vieux donc on doit travailler plus longtemps...), la crise économique apporte un nouveau prétexte à ceux qui veulent détruire les solidarités. Le problème ne viendrait pas des racines de la crise (hypertrophie de la finance, partage des richesses produites au détriment des salaires, politiques fiscales en faveur des riches), mais des déficits publics.

C'est pourquoi après avoir tentés de faire croire qu'ils allaient surveiller les

banques, encadrer la spéculation... le gouvernement et le Medef reviennent vers leur credo originel : haro sur les dépenses publiques, les salaires des fonctionnaires, mais aussi les dépenses sociales, et en premier chef les retraites.

Pour le SNUipp et la FSU, les salariés, chômeurs et retraités ne doivent pas payer la crise une deuxième fois par une nouvelle « réforme » des retraites alors même que l'aggravation des déficits est en grande partie due à une politique fiscale et de cotisation sociale profitant aux plus riches.

Un dossier réalisé par  
Arnaud Malaisé et Nicolas Wallet

## Les scénarios du COR

Les scénarios envisagés par le COR, reposent sur différentes hypothèses de travail :

- l'âge d'ouverture des droits : c'est l'hypothèse favorite du Medef. Le gouvernement laisse entendre qu'il pourrait repousser l'âge d'ouverture des droits de 60 à 63 ans. Pourtant à ce jour, 60% des salariés ne sont plus en situation d'emploi à 60 ans. Par ailleurs ce serait une aberration compte tenu du contexte de chômage, en particulier des jeunes. Cela reculerait également la limite d'âge (actuellement de 65 ans) à partir de laquelle la décote ne s'applique plus et donc entraînerait mécaniquement une nouvelle baisse des retraites. Enfin, si l'espérance de vie moyenne est de 77 ans pour les hommes et de 84 ans pour les femmes, l'espérance de vie « en bonne santé » n'est respectivement que de 63,1 et 64,2 ans.

- la durée de cotisation : cette hypothèse est également envisagée par le gouvernement. Pourtant, avec une entrée de plus en plus tardive sur le marché du travail, des carrières de plus en plus chaotiques et incomplètes (précarité, interruption pour raisons familiales...) touchant particulièrement les femmes, il devient de plus en plus difficile d'avoir le nombre d'annuités nécessaire. La décote accentuée, telle une double peine, cette baisse du montant des retraites.

- le montant des cotisations : c'est le sujet tabou depuis de nombreuses années. Au nom de la sacro-sainte compétitivité des entreprises, il serait hors de question d'augmenter les cotisations. Pourtant, outre le fait que ces prélèvements n'ont quasiment pas bougé depuis 25 ans, des pistes existent comme l'élargissement aux revenus qui actuellement échappent à la solidarité et la modulation du taux en fonction de la valeur ajoutée des entreprises.

En janvier, Xavier Darcos alors ministre du travail affirmait que « diminuer le montant des pensions, (...) serait inacceptable » et ajoutait que « dans un pays dont l'espérance de vie s'accroît d'un trimestre chaque année, nous n'avons d'autre solution que de travailler plus longtemps ». Il s'agit là d'une hypocrisie totale, d'un mensonge éhonté ! En effet, les réformes de 1993 et 2003 ont utilisé la durée de cotisation en faisant passer de 37,5 à 40 puis à 42 annuités la durée nécessaire pour une retraite à taux plein avec pour seul effet une baisse importante du niveau des retraites et des pensions.

A ce jour, seul le relèvement du montant et l'élargissement de l'assiette des cotisations peut permettre de préserver notre système de retraite.

## Le secteur public privilégié ?

Le gouvernement reprend aussi la stratégie de division entre les salariés du public et ceux du privé, présentant une nouvelle fois les fonctionnaires comme privilégiés et laissant sous couvert « d'égalité » planer la menace sur la référence aux six derniers mois pour le calcul de la pension. Avant les « réformes », le taux de remplacement moyen était de 84% dans le privé et de 77% dans le public. « L'égalité » chère à ce gouvernement ne peut être qu'un alignement toujours vers le bas !

## Vers un taux de remplacement\* parmi les plus faibles d'Europe ?

Dans ses discours, Nicolas Sarkozy exclu de réduire le niveau des futures retraites. Outre que cela est contradictoire avec la volonté de repousser l'âge de la retraite ou d'augmenter la durée de cotisation, le mal le plus grand est de toute façon déjà fait. Selon une étude de la commission européenne qui a estimé le taux de remplacement en 2046 en fonction des réformes actées en 2006, la France connaîtrait la 4ème baisse la plus importante au sein de l'Union européenne (de 79,4 % à 62,9 % en moyenne). Le taux français se situerait donc parmi les plus bas d'Europe. Difficile d'entendre ensuite le gouvernement nous expliquer que nous devons encore faire des efforts pour faire comme les autres pays européens ! (source Alternatives économiques, Commission européenne)

\*Taux de remplacement : rapport entre le niveau de pension et le niveau des derniers revenus d'activité. Dans la Fonction publique il est par exemple à taux plein de 75% du dernier salaire. Il tend à diminuer fortement à cause de l'allongement du nombre d'années de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein et de la mise en place de la décote.

# Pensions des enseignants

## impact des réformes sur quelques cas types

*A la lecture de tous ces cas, il est clair que si de nouvelles dégradations sont envisagées, la plus grosse attaque a déjà eu lieu en 2003 en particulier avec la mise en place de la décote. Cela suppose non seulement de se battre contre toute nouvelle attaque mais de revenir sur la réforme Fillon et ses effets dévastateurs.*

### Les effets ravageurs de la réforme de 2003

#### Justine, instit devenue PE

Justine est institutrice, recrutée à 18 ans et demi et devenue professeur des écoles. Elle a deux enfants nés avant 2004. Elle fait valoir ses droits à pension à 56 ans, après 31,5 années à temps plein et 6 années à mi-temps.

#### Avant 2003

Justine partait à la retraite avec 78 % de son dernier traitement.

#### Après 2003

Avec la réforme « Fillon » (41,5 ans de cotisation requis pour une retraite à taux plein contre 37,5 auparavant), la valeur d'une année de cotisation baisse à 1,807% contre 2% auparavant. Elle introduit également une « décote » qui entraîne une pénalisation supplémentaire de 1,25% par trimestre manquant (limitée au maximum à 25 %).

Avec la réforme de 2003, Justine ne touchera plus que 57 % de son dernier traitement, soit une baisse de 28% du montant de sa pension.

#### Juliette, PE

Juliette est PE recrutée en 1992, à l'âge de 24 ans. Elle a 2 enfants nés avant 2004. Elle fait valider ses droits à pension à 60 ans en 2028 après 36 années de service à temps plein

#### Avant 2003

Juliette partait à la retraite avec 81,5 % de son dernier traitement.

#### Après 2003

Juliette ne touchera plus que 55,5 % de son dernier traitement, soit une baisse de 32% du montant de sa pension.

### L'impact des scénarios envisagés par le gouvernement

#### Allongement de la durée d'assurance

On peut prendre l'hypothèse d'un allongement de la durée de cotisation nécessitant 43 annuités pour une cotisation à taux plein.

#### Justine, instit devenue PE

Dans ce cas, Justine toucherait cette fois 54 % de son dernier traitement, soit une baisse supplémentaire de 4,1% sur une pension post 2003.

#### Juliette, PE

Juliette verrait également sa pension baisser de 4,6% de plus et toucherait 44 % de son dernier traitement.

#### Report des bornes d'âge

#### Justine, instit devenue PE

Il s'agit d'une hypothèse étudiée très sérieusement par le gouvernement. Imaginons qu'il soit décidé que l'âge d'ouverture des droits soit décalé de deux ans (57 ans pour les instits, 62 ans pour les PE).

Justine ne pourrait plus partir à 56 ans. Du coup, cela réaugmenterait le pourcentage de son dernier salaire à 62 % de son dernier traitement mais en travaillant obligatoirement plus longtemps.

Par ailleurs, un tel report aurait pour conséquence de décaler aussi l'âge à compter duquel il n'y a plus de décote (de 60 à 62 ans pour les instits, de 65 à 67 ans pour les PE), donc d'augmenter le nombre de victimes de décote, c'est à dire de baisse des pensions.

#### Calcul sur les 25 meilleures années

#### Juliette, PE

**Hypothèse A :** Juliette termine au 11e échelon. Elle y est donc depuis au moins 10 ans donc cela ne change rien par rapport au scénario précédent. Juliette touchera 50,5 % de son dernier traitement, soit une baisse supplémentaire de 9%.

**Hypothèse B :** Hypothèse B : Juliette termine au 7e échelon de la hors classe. Juliette touchera 43,5 % de son dernier traitement, soit une baisse supplémentaire de 21%.

### Inégalités criantes entre les femmes et les hommes

Carrières courtes, temps partiel, contrats précaires concernent majoritairement les femmes. Cela entraîne de fait des pensions nettement inférieures à celles des hommes (- 40 % dans le régime général). Dans la Fonction publique d'Etat, en 2008, l'écart était de - 16 %. Enfin, le risque de paupérisation est beaucoup plus important pour les femmes seules au moment

de la retraite.

Les réformes de 1993 et de 2003 ont aggravé les écarts notamment en pénalisant fortement les carrières incomplètes.

D'où la nécessité d'assurer l'égalité salariale dans tous les régimes mais aussi de maintenir les majorations de durée d'assurance liées aux « avantages familiaux et conjugaux ».

Pour le SNUipp et la FSU, il faut rétablir les bonifications pour chaque enfant sans aucune condition et créer de nouveaux droits pour les agents ayant élevé seuls leurs enfants. Il est nécessaire de compenser les interruptions de carrière par la prise en compte des congés parentaux et des temps partiels pris pour l'éducation des enfants avant 2004.

# D'autres solutions sont possibles

## propositions alternatives de financement

La FSU défend des objectifs communs pour tous les salariés, une retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% du dernier traitement pour 37,5 annuités de cotisations. Le financement de ces retraites de haut niveau est possible.

Les politiques menées en matière de formation, d'emploi, de recherche et d'innovation... y jouent un rôle essentiel tout comme le système fiscal qu'il faudra revoir afin de repenser les transferts de solidarité. Agir sur l'ensemble de ces paramètres permettra d'endiguer les inégalités constatées aujourd'hui et de faire retrouver aux revenus du travail un juste niveau dans le partage des richesses. Augmenter la part des dépenses pour les retraites de 4 à 5 points



de PIB d'ici 2050 suppose d'y consacrer le quart des gains de productivité à venir et représenterait une augmentation minimale des cotisations de 0,375 point par an. Il est donc économiquement possible de dégager ces ressources.

Pour une plus grande justice sociale, des évolutions dans le mode de calcul des régimes de retraite, financés actuellement uniquement par des cotisations prélevées sur les salaires, sont nécessaires. L'élargissement à la valeur ajoutée des entreprises, la taxation des revenus financiers et des patrimoines doivent permettre d'inscrire plus de solidarité dans leur financement.



### "Faire entendre les exigences citoyennes" un appel à l'initiative de Attac/Copernic

Un appel de personnalités initié par Attac et la Fondation Copernic «faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites» a été rendu public début avril. Il est signé par de nombreux responsables d'associations, de syndicats - dont la FSU -, de partis politiques et de nombreux intellectuels dont plus d'une centaine d'économistes...

Cet appel permet de créer les conditions d'une vaste mobilisation «citoyenne» du même type que celle qui avait existé au moment de la bataille contre le TCE en 2005.

Après un premier meeting de lancement le 6 mai, des initiatives locales sont organisées autour de cet appel comme dans le 11e arrondissement le 1er juin.

Le SNUipp invite l'ensemble des enseignants à signer et faire signer cet appel disponible sur le site <http://petition.exigences-citoyennes-retraites.net>.

### Quelle répartition des richesses ?

Depuis 1980, la répartition de la valeur ajoutée, c'est à dire la richesse créée, a évolué au détriment des salaires. L'ensemble salaires nets et cotisations sociales en représentaient 73,9% contre seulement 65,1% en 2008 selon l'Insee. Cette répartition s'est déportée vers les profits, tant les dividendes nets en progression de 5,3 points que le profit disponible avec 3,5 points. Infléchir cette répartition en faveur de l'ensemble des revenus des salariés permettrait ainsi une augmentation indolore des cotisations sociales nécessaire au financement des retraites.

### La démographie, une fatalité qui pèse ?

De 11 millions en 2000, les retraités passeront à 21 millions en 2040. Cette augmentation est due à l'allongement de la durée de la vie, estimée à de 0,44 trimestre par an par l'Insee, ainsi qu'au départ en retraite de la génération des « trente glorieuses ». Mais, à partir de 2036-2040, le



nombre de retraités diminuera.

Cependant, avec un taux de fécondité à plus de 2 enfants par femme, la popula-

tion en âge de travailler ne subirait pas une diminution de 4,1 millions de personnes entre 2006 et 2050 comme dans les précédents scénarios du COR mais resterait stable.

Encore faut-il que cette population ait effectivement un travail. Cela suppose de prendre des mesures fortes pour lutter contre le chômage de masse, ce qui améliorerait de fait l'équilibre financier des régimes de retraites.

Enfin, de 1959 à 2007, la part du PIB consacré aux retraites a plus que doublé de 5,4% à 13,2%. Pourquoi serait-il impossible de l'augmenter de quelques points d'ici 2050 ?

# ” Nous ne sommes pas condamnés à travailler toujours plus longtemps ”

Jean Marie Harribey, économiste membre d'Attac et de la Fondation Copernic, revient sur les conséquences des réformes précédentes sur le niveau des retraites et les pistes mises en avant par le gouvernement. Il met en avant d'autres solutions comme une meilleure et plus juste répartition de la richesse produite pour financer les retraites.

## Quels impacts des réformes précédentes de 1993 et 2003 ?

L'impact principal des réformes précédentes est la baisse du niveau des pensions, estimé entre 15 et 20%. Elle est due tout d'abord à l'allongement de la durée de cotisation, dans le privé tout d'abord puis ensuite dans le public. Le changement de mode de calcul sur les 25 meilleures années à la place des 10 intervient pour les salariés du privé dans une période de fort chômage empreinte de précarité et de discontinuité des carrières. L'indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires empêche toute augmentation du pouvoir d'achat des retraités. Et enfin une décote par année de cotisation manquante a été introduite en 2003. Tous ces éléments ont enclenché une diminution du niveau des pensions qui se poursuit progressivement.

## Quelles seraient les conséquences d'un recul de l'âge de la retraite après 60 ans ? Et d'un allongement de la durée de cotisation ?

Les deux seules pistes explorées par le gouvernement, sous les applaudissements du Medef, sont de reculer l'âge légal et d'allonger encore la durée de cotisation prévue par la loi de 2003 à 41 ans en 2012. En reculant l'âge légal après 60 ans, le salarié qui a commencé à travailler jeune devra poursuivre son activité même en ayant les trimestres de cotisation nécessaires. Ces deux mesures prises simultanément vont renforcer le mouvement de baisse du niveau des pensions.

## Quels autres choix sont possibles ?

Il existe différents leviers pour agir sur les retraites comme le niveau des pensions et la variation de la durée de cotisation que ce soit par l'allongement proprement dit ou le recul de l'âge légal. Toucher à la durée engendre immédiatement une conséquence

sur le niveau des pensions, dont le gouvernement promet la protection alors qu'il est ainsi massacré. Il existe un troisième levier possible, laissé constamment dans l'ombre, augmenter le montant des cotisations par l'élargissement de l'assiette ou la hausse du taux de cotisation. Le seul revenu soumis

*“ Aucune raison ne s'oppose à ce que la société puisse accompagner cette transformation démographique à l'aide d'un prélèvement lent et progressif sur la richesse produite, tout à fait assimilable par l'économie. C'est le*

actuellement à cotisation est le salaire brut. Dans le cadre de l'appel Attac/Copernic, nous proposons d'introduire dans l'assiette tous les profits financiers, notamment les dividendes qui ont augmenté considérablement durant cette période de capitalisme néo-libéral. Les dividendes représentent actuellement 8,5 % du PIB contre 3,2 % en 1982. En moins de trente ans l'accroissement de la part du PIB aux dividendes se monte donc à 5,3 points, soit environ 100 milliards d'euros ! Le déplacement de la répartition des richesses représente aujourd'hui l'équivalent de la somme nécessaire en 2050 selon le COR. Nous proposons de faire cotiser cette part des profits qui n'est pas réinvestie. A aucun moment l'investissement n'est ainsi pénalisé. Cette meilleure et plus juste répartition de la richesse produite est une solution bien préférable à celles aujourd'hui proposées par le gouvernement.

## Que répondre aux projections alarmistes sur la démographie ?

Dans le rapport du COR, il n'y a pas de projections démographiques alarmistes. Comme le montre l'Insee, la situation démographique en France est bonne avec un taux de renouvellement des générations quasi assuré. Avec l'allongement de l'espérance de vie d'environ un demi-trimestre par an, la structure de la population se transforme. Les plus de 60 ans représenteront un tiers de la population dans 40 ans contre un quart aujourd'hui. Aucune raison

ne s'oppose à ce que la société puisse accompagner cette transformation démographique à l'aide d'un prélèvement lent et progressif sur la richesse produite, tout à fait assimilable par l'économie. C'est le tabou à faire sauter. Même si la crise écolo-



**Jean Marie Harribey**

est économiste  
à l'université Bordeaux IV

gique doit nous obliger à placer nos espoirs ailleurs que dans une croissance économique faramineuse, la richesse produite ne sera pas figée au niveau actuel en 2050.

## Quel sens prend l'appel initié par Attac et la fondation Copernic ?

Il permet de mobiliser la société autour de cet enjeu de civilisation que sont les retraites. Faut-il travailler plus longtemps parce qu'on vit plus longtemps ? Non ! Nous ne sommes pas condamnés à travailler toujours plus longtemps. Les progrès de la société permettent d'utiliser les gains de productivité pour réduire le temps de travail sur l'ensemble de la vie active. Dans la crise profonde qu'il traverse, on comprend bien pourquoi le capitalisme actuel a besoin de persuader les salariés de travailler plus longtemps pour leur faire payer cette crise, alors que c'est à ceux qui en sont responsables de la payer.